

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22



## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Sainte-Reine-De-Bretagne, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU la demande de la Société Stardust pyrotechnie, représentée par M. BROCHU Sébastien, 9, La Feuilletais 44810 HÉRIC, tendant à obtenir une autorisation de tirer un feu d'artifice le vendredi 16 juin 2023 dans le Parc de Loisirs des Trous à Tenaud à l'occasion de la Fête de la Musique,

Considérant la nécessité de réglementer cette opération en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

## A R R E T E

**Article 1er** : La Société Stardust pyrotechnie, représentée par M. BROCHU Sébastien, 9, La Feuilletais 44810 HÉRIC, est autorisée à tirer un feu d'artifice le vendredi 16 juin 2023 au Parc de Loisirs des Trous à Tenaud, dans le cadre de la Fête de la Musique. L'emplacement du tir sera déterminé en accord avec les artificiers, sous réserve du respect de la réglementation, notamment pour ce qui concerne la sécurité des spectateurs et la qualification du personnel.

**Article 2** : L'organisateur présentera une attestation d'assurance responsabilité civile concernant cette manifestation.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire,

Le 15 juin 2023

Le Maire,

Michel PERRAIS

